



CHSCT21 du 22 février 2021

Déclaration liminaire

Mesdames, Messieurs,

L'UNSA Éducation débutera ce CHSCT 21 en remerciant la DSDEN d'avoir convoqué un CHSCT extraordinaire en date du 3 février. Toutefois, la convocation des représentants des personnels les mercredis après-midis rend difficile l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle. Nous regrettons qu'un point sur la situation sanitaire ne figure pas à l'ordre de l'instance d'aujourd'hui. Nous demandons que des CHSCT départementaux, véritables instances de dialogue, de travail et de questionnement soient convoqués régulièrement pour faire le point sur l'évolution de la situation sanitaire.

L'évolution permanente du cadre sanitaire engendrant nombre de questions, seul l'espace du CHSCT permet de les poser correctement et d'y trouver des réponses précises.

Nous tenons à alerter notre DSDEN sur le profond décalage qui s'est installé depuis des mois et qui se creuse d'autant plus ces dernières semaines, entre une chaîne de décisions et une profession sous tension.

De profonds décalages existent:

- Entre les intentions de mettre en place le protocole le plus sécurisant possible et la réalité des moyens pour y parvenir,
- Entre la multiplicité des contraintes à respecter et la capacité à faire vivre l'École malgré ces contraintes,
- Entre des questions auxquelles répond l'employeur à travers la FAQ et les questions réelles qui se posent quotidiennement aux personnels et aux familles. Les dernières mises à jour de la FAQ n'apportent que peu de réponses aux vrais problématiques du terrain voire sèment le trouble quant aux nombreuses réponses que les personnels s'imaginent devoir maîtriser,
- Entre le rythme incessant des évolutions du cadre sanitaire et la capacité des personnels à tenir ce rythme.

Mais surtout, ces décalages, signes de décrochage entre l'employeur et la profession, sont sources de tensions dommageables. Ils créent chez les personnels un sentiment d'incompréhension face à un employeur qui semble méconnaître toutes les difficultés du quotidien pour « faire école » avec la crise.

L'UNSA Éducation reconnaît la volonté du ministère de tout mettre en œuvre pour garder notre École ouverte à tous mais réitère ses demandes fortes d'anticipation, de clarté, de transparence, d'information, et de moyens pour accomplir les missions.

A ce titre, elle demande :

- des consignes claires, adaptées au métier qui ne se limitent donc pas à une mise à jour perpétuelle d'une FAQ mais qui s'adressent directement aux personnels par le biais de la boîte mail professionnelle.
- une réflexion sur des marges possibles dans la diminution des jauges d'élèves présents, avec de l'hybridation en collège par exemple, pour pouvoir respecter le protocole et la distanciation, en particulier à la cantine.
- plus de moyens en matière de recrutements pour soutenir les dispositifs de remplacement fortement impactés, mais aussi pour soulager certains personnels, comme les directeurs d'école, dont de nouvelles tâches naissent chaque jour de l'évolution du protocole.
- une meilleure gestion des fermetures de classes, d'écoles et d'établissements : il faut que les mécanismes de fermeture soient appliqués et clarifiés.
- des statistiques hebdomadaires départementales sur les tests, les classes et les établissements fermés.

De plus, concernant l'ordre du jour de ce CHSCT départemental, nous avons la désagréable impression que les documents évoqués dans l'article 61 du décret 82-453, pourtant véritables boussoles de la prévention départementale, sont inscrits dans un "temps flou". Nous nous questionnons sur la temporalité mise en place et par conséquent l'efficacité de ces documents. Pourquoi prendre connaissance en février d'un rapport annuel qui doit servir de base à la construction d'un programme annuel qui a été présenté en novembre? L'Unsa-Education demande qu'une temporalité connue de tous soit respectée pour que ces deux documents puissent jouer pleinement leurs rôles. A savoir, obtenir le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 15 jours avant le dernier CHSCT d'une année scolaire. Mais aussi, obtenir un programme annuel 15 jours avant le premier CHSCT de l'année scolaire suivante. Cela permettra aux membres du CHSCT de donner un avis sur chacun de ces documents comme le demande la réglementation.

Enfin, concernant les visites d'établissements, l'Unsa-Education souhaite connaître les dispositions prises par la DSDEN pour envisager un éventuel calendrier.

Merci de votre attention.